

CMQ-63937

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 7 juillet 2011.

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens ne peut administrer ses affaires faute de quorum, et ce, suite à la démission de quatre (4) conseillers;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Paroisse;

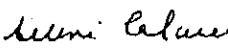
EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU QUE la Commission municipale du Québec, agissant pour et au nom de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens, sous l'autorité de l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale* (L.R.Q., chapitre C-35), décrète ce qui suit :

- o l'embauche de madame Alison Poudrier, à titre de préposée à la guérite pour la période du 11 juillet au 28 août 2011, pour un tarif horaire de 9,65 \$, à raison de 24 heures par semaine, sauf pour la période du 24 juillet au 7 août 2011 où l'horaire de travail sera de 40 heures par semaine;
- o la confirmation du salaire horaire de 11 \$ de monsieur Joël Montpetit, agent de développement des activités sociales, culturelles, communautaires et sportives, suivant la résolution d'embauche numéro 2011-04-086;
- o le paiement des dépenses représenté par les chèques numéros 3205, 3208 et 3210, totalisant une dépense de 5 285,21 \$;
- o l'autorisation d'effectuer les travaux suivant la liste jointe à la présente résolution, préparée en date du 7 juillet 2011 par monsieur Pierre L. Ramsay, inspecteur municipal et totalisant 17 449,50 \$ plus les taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE monsieur Robert Pagé, et en son absence, monsieur Jean Rioux, soient autorisés à signer les documents nécessaires à cette fin, et ce, en plus des personnes déjà autorisées par cette Paroisse conformément à la Loi.

La secrétaire de la Commission


Céline Lahaie, notaire